ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Suite de l'Etat de la Malade dont j'ay eu l'honeur 1
de vous faire part Monsieur, le 15. de ce mois.

Cette malade à resté a peu-prés dans le même Etat, je veux dire qu'elle à eu plusieurs fois des convultions violentes, qui luy duroient plus ou moins, et dans les intervalles Elle avoit toute sa connoissance; son pouls redevenoit tranquile. quelque fois il etoit convulsif, et dans d'autre tems il etoit reglé comme dans l'Etat de la meilleure santé, ce qu'on à observé souvant jusqu'a ce jour.

La nuit du 15 au 16. cette fille fut attaquée des nouvelles convultions pandent trois fois, et le reste de la nuit parut être tranquile, se plaignent seulement quelque fois des douleurs a son Estomac.

Le mardy sur les neuf heures Elle ressenti des douleurs fortes dans le bas ventre et tout le long de l'œsophage, particulierement au col, alors Elle demanda a sa metraisse de luy ouvrir cét endroit avec un couteau pour la soulagér; peu de tems aprés Elle eut encore des convultions tres fortes, avec des contractions dans tous les muscles de l'abdomen, qui se terminerent par un vomissement, d'une liqueur blanche sur les draps, un peû graisseuse, qui parut etre une partie des lavements de bouillon qu'on luy avoit donné la veille. n'ayant rien rendu par la voye des selles: son pouls dans ce moment etoit plus foible mais assés Egal et sans fievre. dans l'apres midi les convul-tions luy reprirent pandent une demy heure avec les mêmes contractions des muscles du bas ventre et du col, dont les parties flotentes de cette cavité, Etoient ramenées alternativement du coté du diaphragme, et de la vers la region hypogastrique. acompagnées de ~~vomir~~ envies, aussi rendit-Elle par cette voye des matierés liquides et noiratres; ayent l'odeur du miel, qui ne pût vraissemblablement Etre que celuy qu'on avoit mis dans les premiers lavements.

Sur les sept heures du soir la malade ayant sa parfaite connoi-sance, demanda de l'eau a boire, et pour la premiere fois on s'apersçut qu'elle en avala un peu, que vraissemblablement, c'est

ARC 17 d3 n° 55

par les dernieres contractions violentes quelle à eu; que
lintestion ou autre, qui occupoit linterieur de lœsophage, à
peu par les tiraillements de L'Estomac au moment quil etoit
poussé vers l'hypogastre, a pû dis je débarrasser lœsophage.
un moment après quelle eut bu, les convultions luy reprirent,
avec des envies de vomir, ce quelle fit qui etoit leau quelle
venoit davalér, alors les convultions cessoient, on luy donna
ensuite du brouillon, qui produisit le même accident. sur les
neuf heures elle eut encore des contractions violentes au bas
ventre, alors on entandit tres distintement dans cette cavité,
un balotement ou ondulation d'un fluide, ce qui arriva plusieurs
fois. a dix heures la malade etant dans la parfaite connoissance.
je luy fis demandér en breton, par deux personnes; sy elle se
rappeloit davoir mangé avant quelle tomba malade, quelque
boudin ou boyau crud, ou quelque frese de veau; la malade
repondit quelle navoit jamais mangé de lun n'y de lautre,
parce quelle ne les aimoit point. voilla un aveu fait en
ma presence, celle de la metraise et du Sr. chapin chirurgien et
autres personnes; qui est sufisent pour confondre, ceux qui
pretendent aujourdhuy, que cette fille avoit avalé les corps
etrangérs.

au surplus sy la malade avoit eu le gout depravé de mangér
un boyau crud de quelque animal, et de la fraise de veau,
comment auroit-elle peu avalér dix neuf pouces dintestin,
sans luy donnér quelque coup de dents; et comment le boyau
auroit-il peu sejournér dans son Estomac, sans y subir une
espece de maceration qui lauroit en partie decomposér au-
lieu que celuy quelle a randu par la bouche et coupé avec
ses dents; paroit tres sain, et lair quon y souffle dedens ne
sechape par aucun androit, qui prouve que la malade ne
la point maché n'y avalé, dailleurs une autre preuve c'est,
que lorsque je vis cette fille au moment de son accident,
en luy pressent un peu avec mes doigts lintestin qui luy
sortoit par la bouche, les convultions augmantoint, qui
prouve que ce n'etoit pas un boyau quelle avoit avalé.

le fait peut avoir encore moins lieu, pour les deux portions ~~dintestin~~ du mesentere qu'elle à rendu par la même voye. s'il y c'etoit une fesse comme les incredules disent un morceau de cette grosseur, pouvoit-il etre avalé sans le maché auparavent, et bien loin d'etre maché il est très sein et sans la moindre impression d'aucune dent.

il est bon d'observés qu'au moment que M. montreux emporta chés luy cette portion dintestin, que cette fille avoit vomy et coupé avec les dents dans mon absance. luy et tous ceux qui furent le voir dans son cabinet. après lexament qu'ils en firent, tous convinrent que c'etoit une portion du jejunum; et le landemain Lorsquils vinrent chés moy pour l'examinés les deux morceaux du mesentere, que la fille avoit randu dans la nuit. en presence de M. Cerés chirurgien major du regiment de peinthievre, de M. vauvincour lieut. de vaux de M. le ch.er de Wolboen, cap.ne au regiment de Bercy, dont la curiosité les avoit porté a venir voir cette malade, et autres personnes de la maison qui etoient presentes, et quils virent comme moy, les portions de mesentere dans la bouche de cette fille, qui la luy remplissoit presque exatement, et quil finit par l'arraché elle même avec une de ses mains, étant dans les convultions.

M. montreux et les autres disent alors par l'exament quil en firent, que ce n'etoit pas la des portions du mesentere, mais une fesse de veau avalée crue, et que lintestin n'etoit plus tel; mais un boyeau de veau ou autre animal. voilla une inconsequance bien remarcable de leur part. après avoir reconnu la veille, que c'etoit une portion dintestin du jejunum; ne vouloir plus la reconnoitre, en voyent deux portions du mesentere, et c'est immancablement parce qu'elles n'etoient pas a la disposition de M. montreux. la malade la nuit du 16. au 17. elle eut du delire, ensuite les convultions la reprirent qui luy durerent une heure, et resta après deux heures sans connoissance, étant

revenue, Elle but dans le reste de la nuit plusieurs fois
un pû de bouillon et du vin, sans quelle les rejeta après.
le mecredy 17. on continua a luy donnér du Bouillon et
deux fois du lait, mais quil rendit peu de tems après —
par la bouche, dans laprès midy Elle vomit encore avec
baucoup des efforts, et rendit un rer avec des matieres
fecalles; que M. montreux lorsquil le vit, il ne vouloit
pas le croire, et pour sen assurér il y mit un doigt dedans
pour le portér a son néz, pour lors il convint que ces
fait ~~metoit~~, et non pas du lait caillé come il avoit dit.
Cette fille tomba ensuite dans un grad affaissement, son
pouls devint foible intermitent et convulsif.
La nuit du 17. au 18. la malade eut pandant deux fois
des convultions, vomit de la boisson quelle avoit prise,
et dans les intervalles parut tranquile.
aujourdhuy 18. on a donné par le conceil de M. montreux
une seconde fois de la Bouillie a la malade, mais quelle
a randu peu de tems après et sur les neuf heures Elle á
vomy encore avec baucoup defforts, des matieres stercoralles
tres puantes et en plus grande quantité que hier, les
convultions ont reparu par intervalle.
Sil ést un phenomene que cette fille ait pû vomir une
portion dintestin, et deux du mesentere, il en ést un autre
de ce quelle vit encore, et de tous les differents Etats ou
Elle cést trouvée jusqua ce jour, aussi toute la ville en
ést surprit, comme cette pauvre fille resiste a tous les
maux, cella encourage baucoup, montreux, et ses adhe-
rents, dassurér quelle en guérira; mais malgré lassurance
ou il ést quelle guerira, cependant il á fait jouér tous les
ressorts que la malice peut sugerér, pour la faire —
transportér a lhopital de la ville, dont il en ést le Chn

et dans la vuë pour me la soustraire, afin qu'après sa mort je ne puisse pas être temoin de ce que j'ay avancé, et que je soutiens toujour. N'ayant pû determiner la malade a s'y laisser transporter, n'y le maître de la luy livrer; il a obtenu une requête des juges sur la requisition du procureur du roy, pour la faire transporter aujourd'huy de force a son hôpital, mais la malade qui etoit dans sa connoissance a refusé d'y aler, le maître et la maîtresse avec des parents de la fille, s'y sont opposés formelement, la populace s'est atroupée auprès de la maison de la malade, qui est celle ou je reste, et qui ont voulu lapider l'huissier, et les porteurs de la chaise, ce qui les a obligés de s'en retourner sans avoir pû executer l'ordonnance des juges, on ne say pas s'il feront une seconde tantative demain. par le manege monstreux c'est parfaitement bien donné en eslandre au public, et s'il avoit paru dans le moment je ne say pas s'il n'auroit pas été mal-traité par des officiers.

dans cette nuit septieme jour de l'accident de cette fille, Elle a eu deux fois des convultions, et à paru très affaissée, se plaignant de moment à autre, et n'a rien voulu prandre de toute la nuit. — son ventre reste toujour affaissé; Elle a toujour soufert des — douleurs depuis le nombril jusqu'au dessous du diaphragme, toutes les fausses cotes paroissent beaucoup plus seillantes en dehors parce que l'estomac se trouve plus remonté sous la voute du diaphagme la region ombilicalle reste sy platte, qu'en apuyent les doigts sur le nombril, on touche presque les vertebres, et on sent les pulsations de l'aorte, plus facilement qu'on ne sent l'artere brachiale au poignet. les lavements de bouillon, ou autres qu'on luy à donné, rien n'a passé par les selles, qu'une seule fois,

et ce ne fut que la nuit qui vandit par la bouche les deux portions du mesentere, que par les efforts redoublés et long tems, des contractions des muscles de labdomen, forcerent immancablement l'exphinter de lanus a donner passage à une partie de ses lavements, et depuis tout la malade à été toujour seche dans son lit, les urines ont été suprimées aussi. —
jay apris que M. montreux et M. duval chir.n major du port, ont Ecry mecredy dernier à L'academie, comme les deux MM. sont de plus obtinés a publier que cet un croyau d'une fese de veau que la malade a vomy. il lauront immancablement marqué a votre respectable compagnie, mais quelque Evenement quil arrive a cette fille, je soumetray aux honneur et plaisir, a votre jugement lumineux, à decider sy les deux morceaux de Mesentere que jay, sont veritablement de se visceres, ou sil sont deux morceaux de fese de veau.
Montreux depuis lesclande quil à donné au publie n'est plus revenu voir la malade, et n'etant point maitre en chirurgie, jen ay fait appellér un autre afin quil ne puisse pas me prandre en deffaut.
je vous supplie Monsieur de recevoir les nouvelles asurances de mon tres profond Respect.

Monsieur

a brest le
19. 7bre 1766

Votre tres humble et tres
obeissant Serviteur.

[signature illegible]

les deux chirurgiens cités sont furieux contre moy de ce que jay eu l'honneur de vous faire dabord part de ce phenomenne.